

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

UNE SEANCE

de la Chambre des députés de France

Paris, 12 juin.

L'INTERPELLATION CASSAGNAC.

Une interpellation de M. de Cassagnac est toujours un gros événement. Ce jour-là, la curiosité se réveille, le public accourt au Palais-Bourbon, Bescherelle refuse du monde, et le Parlement fait recettes. Ce jour-là, les tribunes sont pleines, et les députés sont exacts. Ajoutons qu'aujourd'hui la séance avait un intérêt de plus ; la présence de Mgr Freppel, le nouvel élu, qui, arrivé ce matin, est venu siéger tout aussitôt. Assis entre MM. de Larochefoucauld-Bisaccia et de Kermenguy, l'évêque d'Angers, dans son costume officiel, est l'objet de tous les regards. On l'entoure, on lui serre la main, on lui fait un accueil des plus chaleureux.

Pendant ce temps, M. Gambetta liquide les broutilles qui sont à l'ordre du jour, et, à trois heures moins dix, seulement, donne la parole à M. Paul de Cassagnac.

Le silence se fait aussitôt. Amis et ennemis attendent ce que va dire le jeune député. Les uns redoutent, les autres espèrent quelque incartade suivie d'une bonne répression. M. Gambetta déjà nerveux, renversé sur son fauteuil, à l'air d'un chat en colère, qui quette une souris.

M. de Cassagnac rappelle que tous les ministres républicains ont toujours protesté contre l'ingérence des maires dans les élections. Il espère que M. Constans ne démentira pas ses prédécesseurs. C'est spécialement dans le Gers que le ministre de l'intérieur doit intervenir.

"Il s'est produit là un fait navrant : un conducteur des ponts et chaussées, timide et pauvre, menacé de révocation par le maire, a voté à bulletin ouvert, et, le lendemain, on l'a trouvé dans une rivière en train de se noyer. Il est à l'hospice des fous (Bruit) Ceci devrait toucher une majorité qui a un de ses membres dans le même cas."

"J'arrive à la réunion publique de Masseube. Je ne rentrerai pas dans le débat personnel d'avant-hier. J'ai été censuré ; si j'avais pu porter à la tribune les brèves explications que je vais produire, je ne l'aurais pas été. Je crois que M. le président aurait pu user d'indulgence, et se rappeler qu'il avait autrefois dit à M. de Fourtou "qu'il en avait menti." M. Gambetta ne fut que rappelé à l'ordre ; j'ai été censuré. Sans me plaindre, j'ai le droit de le constater."

M. le président.—C'étaient d'autres temps et d'autres lieux.

M. Paul de Cassagnac.—Je vois que le roi de France a oublié les interruptions du duc d'Orléans. (Rires à droite.)

L'orateur, que la gauche écoute en silence et que la droite applaudit à chaque instant, prononce, en fixant les yeux sur le banc des ministres, quelques paroles mordantes ; parlant à M. Mir, il lui adresse ce mot terrible : "Votre élection est un fait lamentable." M. Mir devient vert et s'agite. M. Gambetta intervient :

M. le président.—J'invite M. de Cassagnac à retirer une expression

blessante pour un collègue dont l'élection a été validée.

M. Paul de Cassagnac.—Je la retire, et je la remplace par le qualificatif que vous voudrez. (Applaudissements et rires à droite.)

M. Paul de Cassagnac passe en revue tous les fonctionnaires qui se sont engagés dans les élections, et qui ont fait de la candidature officielle républicaine.

Il y a aussi les visites officielles des ministres. M. Tirard a fait une tournée dans le Gers. Le ministre de l'agriculture s'est même fait remarquer par quelques *patagés* bien sentis :

"La visite du ministre commence. Ici se passe un petit incident que je désire vous faire connaître."

"Du temps de Louis-Philippe, on racontait qu'un inspecteur général de l'agriculture, visitant avec un gros propriétaire un établissement agricole, aperçoit des seigles très élevés et des blés qui étaient moins. "C'est curieux, dit-il, voilà deux espèces de blé. Comment se fait-il que l'un soit si avancé et l'autre si en retard ?" (Rires.)

"Et le grand propriétaire répond : "C'est que l'un a un an et l'autre deux ans."

"Eh bien ! il est arrivé à M. Tirard un accident du même genre. Parcourant les vitrines, M. le ministre aperçoit quelque chose qu'il ne connaît pas. On lui dit : "C'est du mais."

"Et à quoi cela sert-il ?" demande le ministre. (Rires à droite.) On le lui explique. Cet accident prouve une chose : l'inconvénient qu'il y a à déléguer pour un concours agricole un bijoutier, même de talent."

On rit. M. Tirard assis au premier banc, devient blême. Cet excellent homme n'aime pas qu'on le plaisante.

M. de Cassagnac termine bientôt son discours et retourne à sa place au milieu des applaudissements répétés de toute la droite. M. Constans monte à la tribune et prononce son troisième discours, que la gauche écoute avec stupeur et qu'elle applaudit à peine. M. de Cassagnac reprend la tribune et se plaint vivement du silence de M. Constans à l'égard de la candidature officielle.

"Je regrette de n'avoir pu obtenir cette déclaration précise que, pendant les élections prochaines, vous appliquerez les principes que vous affirmez quand ils vous étaient utiles, que vous laissez dans le vague, quand ils vous gênent. (Applaudissements à droite.)

"Au lieu de donner à tous la justice, et de se conduire comme le gouvernement de la nation, la République est, parmi nous, à l'état de campement, comme une faction victorieuse pendant un moment." (Applaudissements à droite.—Exclamations à gauche.)

Voix diverses : C'est abominable !

Un grand mouvement se produit sur les bancs de la gauche. Des vociférations éclatent. M. Bonnet-Duverdier s'agite avec fureur. M. Gambetta s'est levé, très rouge, et remuant sa règle comme le glaive de Raphaël.

M. le président.—Il y a dans votre langage, tantôt comme hier, contre

un de vos collègues, tantôt comme aujourd'hui, contre la forme du gouvernement, des mots qui constituent de véritables délits de parole.

Un membre à droite.—Ah ! ah ! M. le président, exaspéré, d'une voix râlante et tapant avec sa règle.—Comment ! Ah ! ah ! Est-ce que vous pensez que je supporterai que l'on appelle la République une faction qui campe dans le pays ! (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

M. le duc de Feltre.—Si l'on avait traité notre parti de faction, vous l'auriez supporté.

M. le Président, la voix brisée et les cheveux hérissés :—Je vous rappelle à l'ordre.

M. le duc de Feltre.—Très bien ! M. le président.—Puisque c'est très bien, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Je ne laisserai pas passer des paroles comme celles qui viennent d'être prononcées contre le gouvernement que la France s'est donné. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. le duc de Feltre.—Alors pour quoi escamoter le pouvoir ?

A ce mot une nouvelle tempête éclate à gauche. M. Gambetta, toujours debout et toujours armé de sa règle, qu'il brandit d'un air menaçant, lance un regard furieux vers la droite.

M. le président.—M. le duc de Feltre, quand nous aurons appliqué le règlement sur le délit qui vient d'être commis, nous l'appliquerons de nouveau au nouveau délit que vous venez de commettre. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

Par les paroles qu'il a prononcées, M. Paul de Cassagnac a encouru l'application du paragraphe 5 de l'article 124 du règlement.

M. le comte de Maillé.—C'est odieux !

M. le président, se penchant en avant et désignant un banc à droite avec sa patoche.—Que celui qui a dit "c'est odieux" veuille bien se nommer et dire pourquoi c'est odieux.

M. le comte de Maillé se lève à demi et d'une voix forte.—C'est moi. Je vais vous le dire... (Applaudissements à droite.—Bruit prolongé.—Un grand nombre de membres de la droite se lèvent et prononcent des paroles qui se perdent dans le bruit.)

L'agitation est à son comble. La gauche est levée, la droite applaudit. M. de Maillé, qui veut s'expliquer, mais M. Gambetta l'en empêche. Alors de tous les bancs de la droite s'élèvent les mêmes cris : "Tous, tous ! frappez-nous tous."

M. le président.—Comme il n'y a pas de répression collective, j'appliquerai le règlement individuellement ; nous procéderons par ordre. Oh ! vous pouvez croire que nous ferons respecter notre gouvernement, messieurs. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. le Provost de Launay.—Vous serez moins indulgent que l'Empire ne l'a été à votre égard.

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

Je donne la parole à M. Paul de Cassagnac pour s'expliquer sur l'ap-

plication du paragraphe 5 de l'article 124.

Voix à droite.—Vous ne l'avez pas lu.

M. Paul de Cassagnac.—Oh ! je le connais, il m'a déjà été appliqué !

M. le président.—Le paragraphe 5 de l'art. 124 prononce la censure avec exclusion temporaire, contre tout député qui s'est rendu coupable d'outrages envers le gouvernement. (Bruit prolongé à droite.)

M. Paul de Cassagnac.—Depuis que j'ai l'honneur d'être dans cette Chambre et de siéger sur les bancs de la droite, il m'est arrivé, vous le savez, de parcourir successivement et par voie hiérarchique, tous les degrés du règlement ; j'ai été exclu, censuré, rappelé à l'ordre...

Un membre à droite.—Et invalidé. M. Paul de Cassagnac.—Et invalidé, il faut ajouter cela.

M. le président.—L'invalidation ne fait pas partie des peines disciplinaires de la Chambre.

M. Paul de Cassagnac, avec une certaine ironie. Eh bien, je crois que, dans ces différentes circonstances, j'ai assez bravé le pouvoir disciplinaire dont on parle, pour avoir aujourd'hui le droit et le devoir—sur tout après la bienveillance que la Chambre m'a témoignée—de m'incliner devant le règlement.

Je le fais, et je crois qu'il m'est arrivé de donner assez de preuves de mon courage pour ne pas craindre de paraître diminué en m'inclinant devant la discipline. [Approbation.]

Je reconnais que ma parole a été plus loin que ma pensée.

Quoi qu'en pensent mes adversaires et mes amis, je proclame que, si j'avais maintenant la parole qui m'est échappée, M. le président aurait bien fait d'user de son pouvoir disciplinaire. [Très bien ! très bien ! à droite.]

M. le président, prenant un air paternel et indulgent, tout en restant majestueux.—M. Paul de Cassagnac demande à la Chambre que les paroles qu'il a prononcées soient considérées comme non avenues, parce qu'il les a prononcées sans les avoir pesées, qu'il les retire et qu'il les regrette. Cette déclaration l'honore, et je n'insiste pas pour l'application de la peine. Très bien ! très bien !

Mais, je rappelle pour l'exemple, à M. de Cassagnac et à ses amis, qu'il n'est pas possible cependant d'introduire dans nos débats parlementaires soit contre le gouvernement, soit contre des membres de cette Chambre, des insinuations, des paroles violentes qui commandent l'intervention de mesures disciplinaires, pour en arriver, après avoir lancé le mot, à le retirer impunément. [Très bien ! très bien !]

Pour aujourd'hui, je reconnais que les explications doivent être accueillies, et je déclare l'incident clos. [Très bien ! très bien !]

L'incident est clos. M. Paul de Cassagnac termine paisiblement son discours et dépose l'ordre du jour suivant :

"La Chambre des députés, renouvelant les blâmes énergiques et répétés qu'elle a émis contre l'Empire, contre le 16 mai et contre tous les

gouvernements qui ont pratiqué la candidature officielle, invite M. le ministre de l'intérieur à s'assurer que les fonctionnaires de la République française ne s'exposent pas à violer la neutralité en matière d'élection." [Rires à gauche.]

La majorité réclame l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté.

Le duc de Feltre a ensuite la parole. Il demande à M. Gambetta quel est son crime. M. Gambetta lui répond qu'il a outragé la Chambre.

M. le président.—Vous avez dit qu'on avait escamoté le pouvoir.

M. le duc de Feltre.—Non ! [Bruit à gauche.]

M. le président.—Je vous ferai remarquer que j'ai entendu ces paroles. Si vous avez quelques explications à donner, je suis prêt, et la Chambre est prête à les écouter.

M. le duc de Feltre.—Ce que j'ai dit, c'est que vous vouliez escamoter le pouvoir. [Rires à gauche.] Quand un homme a manqué à toutes ses promesses, il a un but, et votre but, apparemment, doit être d'escamoter la République. (Rires.)

M. le président. Je croyais que M. le duc de Feltre avait proféré un outrage contre le gouvernement de la République. Il paraît qu'il ne s'est adressé qu'à ma personne. Ce n'est rien. [Applaudissements répétés.]

Quant à M. de Maillé, qui a également la parole pour s'expliquer, M. Gambetta est plus sévère. Le mot "odieux" lui a été au cœur et il tient à s'en venger.

A la fin de la séance, M. Lenglé, qui devait interpellier le gouvernement sur l'amnistie, a demandé la remise à huitaine, "en raison, a-t-il ajouté, de certains événements qui se sont passés depuis un mois."

(Figaro) ALBERT MILLAUD.

FRANCE

LES DISSIDENTS

Paris, 16 juin.

Comme si l'échec des décrets du 20 mars portait déjà malheur au gouvernement, le voilà aux prises avec des embarras inattendus. Il a pu se tirer tant bien que mal de la question des traités de commerce, en reconnaissant expressément devant le Sénat que les lettres échangées à ce sujet entre M. Léon Say et lord Granville, n'avaient qu'une valeur relative, qui ne pouvait en aucun cas lier le pouvoir exécutif ni les Chambres ; mais l'affaire de l'amnistie s'aggrave pour lui. Elle a produit une véritable scission au sein du cabinet. MM. Varroy, Jules Ferry, Jauréguiberry s'étaient énergiquement prononcés contre l'amnistie. Les dissidents ont été tels parmi les ministres qu'on a pu faire courir au Palais Bourbon le bruit de la démission de M. Varroy. Quant à M. Ferry, il est répudié par la gauche avancée. La minorité du ministère est accusée d'avoir fait violence à la majorité. Le parti radical se montre très exalté. L'initiative de la proposition d'amnistie incombe forcément aux groupes avancés de la gauche, qui ont décidé, il y a quelques jours, de se substituer au gouvernement dans le cas où celui-ci ne voudrait pas se départir de son atti-

tude expectante ; cependant, sur le conseil de M. Gambetta, qui continue à jouer double jeu dans cette affaire, ils auraient ajourné leur résolution jusqu'après le scrutin de ballottage qui doit avoir lieu dimanche dans le 20^e arrondissement.

Cette élection a une importance particulière par rapport à l'amnistie. M. Gambetta et ses amis, voyant le cabinet menacé par la proposition des gauches, conseillent un ajournement qui, en permettant aux électeurs du quartier du Père-Lachaise de prouver leur respect de la légalité, serait pour le cabinet un motif absolu de décréter l'amnistie plénière ; cela leur permet aussi d'engager les électeurs à ne pas voter pour Trinquet, afin de ne pas compromettre la cause de l'amnistie. D'autre part, en ne proposant pas tout de suite l'amnistie, le gouvernement et les gauches travaillent pour l'élection de Trinquet, et cette élection rendrait l'amnistie encore plus impossible que l'élection de Blanqui à Lyon : car Blanqui au moins est gracie, tandis que Trinquet est un forçat en exercice au bagne de la Nouvelle-Calédonie. Pour le gouvernement, il n'y a que difficultés et dangers dans cette question de l'amnistie. Placé entre la rue, la Chambre des députés et le Sénat, de quelque côté qu'il se tourne, il ne saurait trouver de solution. L'amnistie semblait encore la plus commode, la plus réalisable ; c'est l'attitude du centre gauche du Sénat qui a certainement empêché le ministre de présenter une proposition dans ce sens, comme il en avait d'abord l'intention. Le vote très significatif de ce groupe a été une véritable injonction à l'adresse du cabinet, avant même de se réunir, les membres du centre gauche du Sénat qui a certainement empêché le ministre de présenter une proposition dans ce sens, comme il en avait d'abord l'intention. Le vote très significatif de ce groupe a été une véritable injonction à l'adresse du cabinet, avant même de se réunir, les membres du centre gauche du Sénat qui a certainement empêché le ministre de présenter une proposition dans ce sens, comme il en avait d'abord l'intention.

Pendant que l'on parlait de la retraite possible de M. Varroy, à propos de l'affaire de l'amnistie, M. le général Farre était mis directement en échec par la Chambre des députés, au sujet de la nouvelle loi de l'administration de l'armée. Partisan de l'organisation actuelle de l'intendance militaire, le ministre de la guerre a été battu sur plusieurs points, et finalement condamné par un vote de la majorité qui renvoie à la commission, pour l'inviter à le faire sien, le projet déjà voté par le Sénat et repris sous forme d'amendement à la seconde Chambre. La suite de la discussion pourra l'obliger, quelque amour propre qu'il ait du pouvoir, à donner sa démission ; les échecs successifs d'hier sont de mauvais présages pour son portefeuille.

Tout cela n'est pas fait pour consolider le pauvre cabinet Freycinet. Viennent l'échec des décrets du 20 mars, comment se tirera-t-il des grandes difficultés qu'il s'est mises sollement sur les bras ?

core de retour de sa chasse au Courrier-blanc-des-Prairies.

—Le Courrier-blanc-des-Prairies ! dit un des vaqueros ; quel animal est-ce que celui-là ?

—Un animal merveilleux, répondit le jeune homme ; mais, dame, je n'en sais pas plus long. Le seigneur Encinas vous le dira.

—Vous l'avez vu, parbleu ! répliqua le chasseur de bisons ; votre camarade a voulu le poursuivre, et il a manqué de se rompre le cou. C'est ce qui arrive toujours, je vous l'ai dit.

Si mon cheval n'avait pas eu trop d'ardeur, il n'aurait pas glissé et en ne glissant pas...

—Vous ne seriez pas tombé. Mais votre bête a glissé, voilà.

—Bah ! cela m'est arrivé avec bien d'autres. L'important pour l'honneur d'un vaquero est de ne tomber qu'avec son cheval.

—C'est vrai ; mais, si vous aviez pratiqué comme moi les prairies de l'Ouest, reprit Encinas fort sérieusement, vous sauriez qu'on y rencontre de temps à autre un cheval blanc si beau qu'on n'en voit pas le pareil, si rapide qu'on le voit plus vite qu'un autre à toute course ; et je vous défie de me dire que vous ayez vu jamais un cheval plus magnifique, plus léger que ce cheval, blanc de ce soir.

(A suivre.)

Feuilleton du COURRIER DU CANADA
15 Juillet 1880.—No 109

LES CHERCHEURS D'OR

PAR LOUIS DE BELLEMAIRE.
(Suite.)

Il secouait en effet sa noble tête et, tout en fuyant agitant sa longue crinière qui ruisselait d'eau. L'orgueil du fier animal se révoltait à l'attouchement impur de la courroie lancée sur lui par la main de l'homme ; et bientôt il l'eut rejetée loin de lui.

Déjà le second vaquero s'était élancé à sa poursuite.

Ce fut pendant quelques courts instants une lutte merveilleuse d'agilité et d'adresse entre le cheval sauvage et le fougueux cavalier qui le poursuivait le lazo à la main. Rien ne l'arrêtait, ni les troncs des arbres contre lesquels il semblait devoir se briser, ni leurs branches basses qui menaçaient de lui fendre le crâne. Agile comme un centaure, le vaquero tournait tous ces obstacles en apparence insurmontables, et, tantôt couché sur la selle, tantôt accroché aux flancs de son cheval, et presque sous son ventre, il se coulait sous les

branches et à travers les troncs des arbres, avec toute la souplesse d'un serpent. Bientôt le cheval blanc et le vaquero disparurent à tous les yeux.

Tous les chasseurs sortirent à la fois de leur embuscade, en poussant des cris de joie. Le spectacle dont ils venaient d'être témoins valait presque à lui seul la capture de vingt chevaux sauvages.

Tandis que le vaquero désarçonné sortait du lac, ruisselant d'eau et ses vêtements souillés de fange, Encinas s'approcha de lui pour le consoler.

"Vous êtes heureux, dit-il, d'en être quitte à si bon marché. Puissiez-vous en dire autant de votre compagnon ! car on ne voit plus revenir ceux qui poursuivent de trop près le Courrier-blanc-des-Prairies."

L'ASSUREUR ET L'ASSURÉ.

Quand le moment de confusion fut passé, don Augustin envoya porter à chacun des quatre détachements qui battaient la plaine et la forêt l'ordre de resserrer autour de l'abreuvoir. On ne doutait plus maintenant de la présence d'une troupe de chevaux dans le voisinage, et c'était le lendemain à pareille heure qu'il fallait s'en rendre maître.

Lorsque les messagers furent partis pour exécuter l'ordre qu'ils avaient reçu, ceux des serviteurs de don Augustin restés près de lui s'occupèrent à couper le bois nécessaire pour allumer les feux qui devaient servir à préparer le repas du souper et à

éclairer le campement pendant la nuit.

Les chasseurs de bisons aidaient aux vaqueros, à l'exception d'Encinas, que dona Rosario avait désiré entretenir un instant, pendant que son père et le sénateur se promenaient à l'écart, en causant sans doute de leurs projets d'avenir.

La jeune fille, assise sur les bords du lac, effleurait d'une main distraite les fleurs que le sénateur avait cueillies pour elle. Une fraîche brise plissait la nappe tranquille de l'eau, sur laquelle elle jetait des regards pensifs. Blanche et gracieuse comme une ondine, Rosario tout en écoutant le chasseur de bisons, rêvait aux dangers qui environnent les voyageurs isolés dans le désert. Ce n'était point à elle qu'elle pensait ; toutes ses idées se portaient vers le jeune homme qui s'était si soudainement éloigné la nuit, et dont elle n'avait pas entendu parler depuis quinze jours.

A quelques informations timides qu'elle avait prises, il avait été répondu que ni sur la route de Guaymas, ni sur celle d'Arispe on n'avait rencontré le fils adoptif d'Arellanos. Un vaquero avait vu sa cabane déserte, et rien n'indiquait son retour au lieu où s'était écoulée sa jeunesse. Ce n'était donc que vers Tubac qu'il avait pu se diriger, et c'était près de Tubac que commençaient les dangers dont elle s'effrayait pour lui.

Encinas venait du présider, et la jeune fille espérait que peut-être il pourrait lui donner quelques renseignements sur celui dont son esprit n'avait cessé d'être occupé.

Le crépuscule commençait déjà à assombrir la surface du lac, qui reflétait les dernières teintes rouges du soleil couchant. Déjà l'on voyait, du sein des eaux, s'élever de légères vapeurs qui bientôt allaient s'étendre comme un voile. C'était l'heure où les oiseaux dans les bois se cachaient sous le feuillage et faisaient entendre les dernières notes de leur chant d'adieu au jour. Rosario, pensive et rêveuse, prêtait l'oreille au murmure harmonieux de la brise du soir, et semblait plongée dans une vague mélancolie.

Avant que la nuit ne se fit tout à fait, Encinas prit sa carabine, siffla son fidèle et vaillant dogue, et s'en fut avec lui battre les environs du lac aux Bisons ; don Augustin, par prudence, fit transporter la tente de sa fille et la sienne au milieu de la clairière parmi les feux allumés pour campement.

Quand Encinas revint de son excursion, ses compagnons ainsi que les vaqueros avaient presque achevé leur repas.

Il n'avait rien vu qui fût de nature à causer quelque alarme, et son rapport établit une sécurité complète parmi les maîtres et les serviteurs.

Tandis que les premiers faisaient

SOMMAIRE.

Une séance de la Chambre des députés de France.—L'interpellation Cassagne.—France.—Les dissidents.—Feuilleton.—Les chercheurs d'or, par Louis de Bellemare, [à suivre]. Nos gloires canadiennes. L'affaire de la rue de Sévres. Ciment de Québec et Portland. La ville de Québec. Assemblée législative. Amérique. Petites nouvelles. Nos gloires canadiennes. Journal d'Education, VOIR L'ÉCLAIR. Éducation. Éducation par les Fables. Pièces. L'art de bien lire à haute voix. Les plus grandes villes de l'Univers en 1880. Choix de pensées de Vanvenergue.

Annuaire Nouvelles.

Avis.—J. D. Brousseau. Exposition agricole et industrielle de la Louisiane.—C. S. Stevenson, etc. Le célèbre gant de chevreau.—Behan Bros. Bland, Garneau & Co, importateurs de marchandises d'étape et de fantaisie. Chemin de fer Q M O & O.—L. A. Sénécal. Achetours, aller au véritable magasin Au Bon Marché.—N. Garneau.

QUEBEC, 15 JUILLET 1880.

Nos gloires canadiennes

« Nos voisins des États-Unis sont toujours prêts à réclamer comme leur, tout canadien qui arrive à une position éminente. Grâce à la persistance avec laquelle la presse américaine attache aux noms d'Edison, de l'Albani et autres canadiens la qualification de citoyens américains, tous ces personnages sont considérés par le reste du monde comme des enfants de l'Union. Dans ce moment même on élève une prétention semblable à l'égard du professeur James de Mille, le célèbre romancier qui est mort récemment à Halifax. Un article nécrologique du "World" de New-York, prétend que le défunt était né aux États-Unis. Le "Sun" de Saint-Jean établit que c'est une erreur, attendu que le dit écrivain est né à Saint-Jean même, où il a passé la plus grande partie de sa vie. Le professeur de Mille était un écrivain de sagacité peu commune, et le Canada ne possède pas tant d'hommes distingués que nous puissions laisser passer, sans vivement protester, de jérémyes prétentions de la part des américains. »

Les remarques qui précèdent sont tirées du *Quebec Daily Evening Mercury*, et elles atteignent parfaitement le but auquel elles visent. Grâce aux fanfanes triomphales embouchées par la presse des États-Unis à la plus grande gloire des *Stars and Stripes*, bien peu de personnes hors du Canada savent qu'Edison — cet homme qui ne fait pas seulement honneur à son pays, mais qui est aussi sans jeu de mots une des lumières de ce siècle — bien peu, dis-je, savent que cet illustre inventeur est Canadien de naissance.

JEAN DIAUME.

L'affaire de la rue de Sévres

DANS LA RUE.

Nous lisons dans les derniers journaux de Paris :

La nuit a été calme. La foule qui stationnait la veille au soir, nombreuse et hostile, devant les deux maisons occupées par les jésuites et portant les nos. 35 et 37 de la rue de Sévres s'est dispersée peu à peu. A trois heures du matin, une centaine au plus se promenaient, causant avec calme, et attendant les événements. A quatre heures paraissent MM. Clément et Dulac, commissaires de police. M. Clément arrive d'un pas léger. Il se fait un mouvement dans les groupes : « C'est M. Clément », disent plusieurs voix. Le commissaire sonne à la porte du couvent, puis il attend quelques minutes avec son collègue M. Dulac. Impatient, il sonne de nouveau et crie à travers la porte : « Ouvrez, au nom de la loi. »

Cette fois la porte s'ouvre, et les deux commissaires pénètrent à l'intérieur, mais pas assez vite pour que nous ne réussissions à nous introduire avec eux, ainsi que MM. Mayol de Lupé, de l'Union, le vicomte Louis d'Andigné, etc. Tout avait été calme jusqu'à ce moment, mais le bruit commence dans la rue. Quelques individus protestent avec violence, ils ne comprennent pas qu'on ait laissé entrer des personnes étrangères. On opère successivement quelques arrestations, entr'autres celle de M. Pelletan, de la Justice.

ENTRE DEUX PORTES.

La porte se referme. Nous voilà dans une avant-cour en face d'un guichet vitré, derrière lequel nous distinguons quelques figures connues. C'est d'abord le Père Pitot, supérieur de la maison, un vieillard de soixante ans, à la figure pâle et fati-

guée, mais énergique. Il tient à la main le bonnet carré des jésuites ; derrière lui, nous apercevons M. de Ravignan, sénateur, et derrière M. de Ravignan, M. Chesnelong. M. Clément s'approche du guichet qui s'est entr'ouvert. Il ôte son chapeau, et de sa voix la plus courtoise : « Mon Père, dit-il, je viens vous donner connaissance d'un arrêté de la préfecture de police qui vous concerne. »

Le P. Pitot lève la tête et attend. Les deux commissaires ont ceint leur écharpe ; il paraissent un peu gênés. Le silence est profond. Le Père Pitot attend toujours, assis devant le guichet. M. Clément prend d'une main défilante un papier officiel, et lit au révérend Père les décrets que l'on connaît, et par lesquels les jésuites sont expulsés, en vertu de lois existantes.

Quand la lecture est finie, M. Clément attend une réponse, le père Pitot, derrière son guichet, reste immobile. Alors M. de Ravignan qui est derrière lui, déclare qu'on ne peut pas répondre aux sommations qui viennent d'être faites. Il y a d'abord une question de propriété. Les propriétaires de l'immeuble qu'on vient d'envahir, protestent par la bouche de M. de Ravignan, leur président. Il y a ensuite une question d'humanité. On ne peut songer à venir expulser des vieillards de quatre-vingt-sept ans, à quatre heures du matin. M. Clément demande à voir les actes de propriété. « Ils sont entre les mains de M. Meignen, notaire, rue Saint Honoré », répond M. de Ravignan.

M. Clément fait avancer un humble scribe qui se courbe sur la tablette du guichet, et se hâte de dresser un procès-verbal.

« Par-devant nous, Clément, etc., etc. », je vous passe la formule. L'acte officiel constate la présence des deux agents, leur demande, la réponse qui est faite, et termine par la déclaration que notification a été faite au Père Pitot des décrets que l'on connaît. Après quoi, M. Clément ajoute d'une voix presque plaintive : « Mon Père, voulez-vous signer ? »

Le Père Pitot refuse de signer. M. Clément se rapproche du guichet : « Voulez-vous ouvrir vos portes ? demande-t-il. »

Le Père Pitot fait un signe de dénégation. M. de Ravignan proteste de nouveau : « Une deuxième fois, dit M. Clément, voulez-vous ouvrir les portes ? »

Pas de réponse. « C'est bien ! » dit M. Clément, qui se dirige vers la grande porte d'entrée, donnant sur la rue.

Cinq autres minutes se passent. Qui va enfoncer la seconde porte ? Les sergents de ville ne paraissent pas s'en soucier beaucoup. M. Clément revient avec un troisième commissaire.

« Vous ne reconnaissez pas mon autorité, dit-il ; vous ne voulez pas m'ouvrir ? Alors, un serrurier. »

A L'INTÉRIEUR.

Personne ne s'est couché dans la maison. Aux trente religieux qui composent tout le personnel de l'établissement, est venu se joindre un groupe d'amis dévoués et d'anciens élèves, qui ont passé la nuit avec les Pères.

Ce sont MM. de Carayon-Latour, Chesnelong, Tailhand, Keller, marquis de Pratz, Villier, Ernoul, baron de Ravignan, de Kerdel, Mervilleux-Duvignau, la Bassettière, du Bodan, Joseph Odellin, Gabriel Depierre, etc. Tout le monde est calme. En attendant la venue des agents de l'autorité, des domestiques vont et viennent, important en lieu sûr des statues de sainteté, des livres rares et précieux. La veille déjà, par prudence, on a fait sortir une grande voiture contenant tous les souvenirs des otages appartenant à la Compagnie de Jésus, fusillés par les communards, en 1871. Cette voiture renfermait la plupart des vêtements des martyrs troués par les balles, et les lits de camps sur lesquels avaient reposé les Pères pendant les derniers jours de leur vie, leurs livres, leurs manuscrits, en un mot, presque tous les objets leur ayant appartenu, et que les survivants d'entre eux sont parvenus à recueillir à grand-peine.

VIOLATION DE DOMICILE.

Il est cinq heures quand arrive le serrurier requis par MM. Clément et Dulac. A chaque coup qu'il donne à la porte pour enlever la serrure, des protestations se font entendre ; on lui crie : Serrurier, vous n'avez pas à obéir ! Serrurier, vous tombez sous le coup de la loi ! Serrurier, vous serez poursuivi ! Le serrurier n'en continue pas moins sa besogne, la serrure saute et les commissaires de police pénètrent dans la cour.

Tous les Pères sont remontés dans leurs cellules. En revanche, sur les degrés qui précèdent le grand escalier du fond, donnant accès dans la maison, une trentaine d'hommes, sénateurs, députés, anciens élèves ou amis des Pères, se tiennent debout et attendent.

C'est M. le baron de Ravignan qui prend le premier la parole. « Je proteste encore une fois, dit-il, contre l'acte de violence que vous

venez de commettre, et j'en rends responsables tous ceux qui y ont contribué. »

« J'accomplis le mandat dont je suis chargé, se borne à répondre M. Clément. Voulez-vous me livrer passage et me dire où sont les Pères jésuites que j'ai mission de faire sortir ? »

« Faites attention, dit à son tour M. Chesnelong, que vous accomplissez là un acte illégal et arbitraire ; le domicile d'un particulier est protégé par la loi, et vous venez de violer la loi en violant le domicile des Pères jésuites. »

« J'ai un mandat à remplir et je le remplis, répond de nouveau M. Clément. Voulez-vous me dire où je trouverai les Pères jésuites ? »

« Cherchez ! » M. Clément consulte M. Dulac. Tous deux semblent hésiter. Puis M. Clément s'en va à droite, M. Dulac à gauche ; l'un parcourt les deux vestibules, l'autre, la salle des Pas-Perdus. Tous deux reviennent au bout d'un instant, aussi hésitants, aussi indécis que tout à l'heure.

« Tenez, je veux bien abréger vos recherches, interromp M. le baron de Ravignan, suivez-moi, je vais vous conduire chez les Pères. »

Et M. Ravignan monte le grand escalier, suivi des deux commissaires de police, du serrurier, de quatre gardiens de la paix, et de tous les assistants.

Arrivé au premier étage, M. de Ravignan s'engage dans un long couloir sur lequel s'ouvre une rangée de petites portes.

« Voici les cellules des Pères, dit M. de Ravignan. »

« Allons-nous aussi être obligés de forcer les portes ? demande M. Dulac. — Je n'en sais rien, et ce n'est pas mon affaire. »

L'EXPULSION.

M. Dulac frappe à la première porte, au-dessus de laquelle on lit :

Cellule no. 20.

P. MARIN.

Personne ne répond, le commissaire tourne la clef, ouvre la porte et se trouve en présence d'une seconde porte. Il frappe encore et tourne de nouveau la clef. Le P. Marin est tranquillement assis dans un fauteuil, devant une table. Il lit.

« Mon Père, dit M. Dulac, j'ai ordre de vous prier de sortir. — En vertu de quel droit ? — En vertu d'un mandat dont j'ai donné lecture tout à l'heure au Père Supérieur. »

« Ce mandat est un acte arbitraire, et je refuse d'y obéir. — En ce cas, je vais être obligé de recourir à la force. — Faites ! »

M. Dulac se tourne vers les gardiens de la paix qui l'accompagnent : « Faites sortir monsieur, dit-il. Les gardiens de la paix s'approchent et mettent la main sur l'épaule du Père. Celui-ci se lève alors. — C'est bien, dit-il ; je cède à la violence. »

A ce moment, intervient M. de Carayon-Latour.

« Je suis M. de Carayon-Latour, dit-il au commissaire de police, et je réclame l'honneur d'offrir mon bras au Révérend Père. Et le P. Marin sort au bras de M. de Carayon-Latour. »

M. Dulac poursuit sa marche. Il s'arrête devant une autre porte.

Cellule No 18.

P. PITOT.

Mêmes formalités de part et d'autre, même injonction du commissaire de police, même réponse du Père.

Au moment où les agents se disposent à s'emparer du religieux, M. Tailhand intervient.

« Je suis M. Tailhand, député, et je réclame l'honneur d'accompagner le P. Pitot. »

Puis, la promenade continue à travers les couloirs. Chaque Père, ne consentant à sortir que contraint et forcé, est réclamé au moment de sa sortie, le Père Matignon par M. Chesnelong, le Père Bouix par M. de Kermenguy, le Père Chambellan par M. Kolb Bernard, etc, etc.

Lorsque le commissaire arrive à la chambre du R. P. Chambellan, provincial :

« Vous êtes entrés par la force dans cette maison, leur dit-il ; vous entrez maintenant par la force dans ma chambre, vous violez mon domicile particulier : c'est un nouvel abus et une nouvelle illégalité que vous commettez. »

Entendant ces paroles, l'honorable M. Chesnelong ne peut s'empêcher de s'écrier.

« Dans la voie où ils sont, rien ne les arrêtera, et ils ne reculeront devant aucun crime. Si vous voulez savoir qui vous tient ce langage, continue-t-il, en s'adressant aux agents, je suis M. Chesnelong, sénateur. »

Un jésuite anglais.

M. Clément, qui perquisitionne de son côté, se présente dans la cellule du P. Forbes, un jeune Père à l'œil brillant, au geste énergique, et l'interrogatoire recommence, le même pour tous les Pères.

« Votre nom ? — Le père Forbes, sujet anglais. Et

le Père tend un passeport fort régulièrement constatant sa nationalité.

« Il faut sortir. — Je suis étranger et je me mets sous la protection de l'ambassadeur de mon pays ; vous n'avez nullement le droit de m'appréhender au corps, ni de me faire sortir de cette maison. »

« Je ne vous invite pas à sortir, réplique M. Clément fort radouci ; je vous prie de vouloir bien quitter votre cellule et descendre au parloir jusqu'à ce que votre situation soit constatée. »

Le R. P. Forbes pose alors le livre de prière qu'il tenait à la main sur son bureau et quitte sa chambre.

LE PÈRE HUS.

Il ne reste plus qu'un Père à expulser, le R. P. Hus, vieillard de 80 ans, asthmatique, et ne quittant plus sa chambre depuis bien des mois.

M. Clément veut ouvrir la porte, elle est fermée à l'intérieur, on doit avoir recours à la force et la serrure est crochétée.

Le P. Hus étendu dans son fauteuil se soulève et dit au commissaire : « Vous violez mon domicile, arrêtez-moi. »

Sur un signe de M. Clément, les agents s'avancent et mettent la main sur le vieillard. MM. de Ravignan et Riant veulent prendre le Père pour le descendre.

« Non, leur dit-il, je veux sortir d'ici par la force et ces agents me soutiendront. Arrivé au seuil, il salue le crucifix suspendu dans sa chambre, et se retournant vers ceux qui l'accompagnent :

« Je suis un vieillard, dit-il ; ma vie a déjà été longue et je n'ai de haine contre personne ; je vous pardonne, je vous pardonne à tous, à vous surtout, mes enfants, qui obéissez à un ordre, je vous pardonne et je vous bénis. Le vieillard se tourne alors vers le révérend Père supérieur qui avait accompagné le commissaire, et lui dit : maintenant, mon Père, bénissez-moi. »

Le R. P. Pitot l'embrasse et lui dit :

« Comme votre supérieur, au moment où vous quittez le dernier cette maison dont on nous chasse, je vous bénis, mon frère, et je bénis tous mes frères. »

La comtesse d'Arscot

A peine le Père Hus vient-il de monter en voiture, qu'une dame saute à bas d'un fiacre et se précipite vers lui : Vivent les jésuites ! vivent les congrégations ! s'écrie-t-elle de toutes ses forces, et la foule d'applaudit.

Aussitôt un officier de paix se jette brusquement sur elle et va l'arrêter, lorsque le comte de Reiset, qui était venu au couvent pour emmener son vieux professeur de rhétorique de Fribourg, le P. Bouix, s'avance et dit énergiquement à l'officier :

« Je vous prie, monsieur, que cette dame est la comtesse d'Arscot. Vous n'avez pas le droit de l'arrêter, elle est étrangère, et vous allez la relâcher à l'instant. Si les cris de vivent les jésuites vous déplaisent, nous sommes ici vingt personnes que vous pouvez arrêter, car nous crierons tous : vive la liberté, vivent les jésuites ! »

A ces mots dits avec une vive élocution, la foule répéta, avec enthousiasme, vive la liberté, vivent les jésuites, et vire la comtesse d'Arscot en liberté.

Vivent les jésuites.

Les vivats, les cris de : « Vivent les jésuites ! Vive la liberté ! » redoublent lorsque les Pères expulsés paraissent l'un après l'autre sur le seuil de leur maison. Quand paraît le R. P. Matignon, donnant le bras à M. Chesnelong, la foule, rompant le cordon des gardiens de la paix, se précipite au-devant d'eux. C'est à qui serrera les mains du vénérable Père, dont les traits pâles dénotent l'émotion profonde.

Vient ensuite M. le vicomte de Kermenguy, député de Finistère, soutenant le R. P. Bouix. Les anciens élèves des Pères s'agenouillent devant lui et lui baisent les mains. M. de Kerdel donne le bras au R. P. Fouligne. M. de la Bassettière emmène en voiture le R. P. Gild. M. Ernoul accompagne le R. P. Hubin. M. de Carayon-Latour donne le bras au R. P. Marin. Le R. P. Chambellan, provincial, sort, accompagné de M. Kolb Bernard, sénateur. Puis le R. P. Martinow, donnant le bras à M. Villiers, député.

M. Andrieux.

A six heures et demie, un agent vient prévenir M. de Ravignan que le préfet de police désire lui parler. Au retour, il annonce que le préfet autorise les RR. PP. Pitot, Soumié et Lefebvre, à rester rue de Sévres ; le P. Lefebvre, ce vieillard que la Commune elle-même n'a pas chassé de sa cellule, peut à peine balbutier un remerciement à M. de Ravignan ; il pleure de joie et remonte dans sa chambre lentement, s'appuyant d'une main à la rampe, de l'autre tenant un petit sac de voyage bien petit et bien maigre.

A huit heures toutes les cellules étaient évacuées, et MM. Clément et Dulac se sont retirés en laissant la responsabilité de la garde de la maison à M. de Ravignan.

APRÈS L'EXPULSION.

Voilà donc la besogne du gouvernement accomplie. Maintenant, les tribunaux vont avoir à statuer à leur tour sur les résistances opposées par les jésuites à l'exécution de la loi, et la valeur de leurs protestations.

En attendant, refusant l'hospitalité que leur offraient plusieurs de leurs amis, ils ont presque tous élu domicile à l'hôtel du Bon Lafontaine, rue de Grenelle-Saint-Germain, et à celui des Missions Étrangères. Ils prendront dans ces hôtels leur repas en commun. « Le gouvernement ira-t-il, dit un journal de la droite, jusqu'à renverser leur tables, en vertu des lois existantes ? »

Ciment de Québec et Portland

Le *Chronicle*, de ce matin, contient une correspondance signée par un Québécois, en faveur de l'emploi du ciment de Québec pour les travaux des améliorations du Havre. Les expériences faites jusqu'à ce jour depuis vingt-cinq ans, sur la valeur des deux ciments pour résister à l'action de l'eau, ont toujours été favorables au ciment de Québec, et il est étonnant qu'une industrie nationale comme celle-ci soit négligée pour en favoriser une étrangère et inférieure. Nous sommes complètement d'accord avec les vœux du correspondant du *Chronicle*.

La ville de Québec

Un grand nombre d'étrangers viennent chaque année à Québec pour des magnifiques points de vue qu'offre le pays de toutes parts. La ville de Québec doit s'en féliciter.

Mais il est un point sur lequel ils ne doivent nullement se montrer satisfaits, pas plus d'ailleurs que les citoyens de la ville : une provision inépuisable de poussière est assurée à tous pendant toute la durée de l'été.

Il n'y a pas de tenue possible dans les bureaux, les chambres, les étalages surtout. Il est probable que peu de villes sont, sous ce rapport, aussi malheureuses que Québec.

Le 24 juin dernier, au milieu des splendeurs d'une si belle manifestation, nous nous étions dit : on arrosera. Point du tout ; et c'était pitoyable de voir le magnifique défilé de la procession condamné à voyager partout au milieu d'un épais nuage de poussière. Et c'est ainsi tous les jours, à moins qu'une pluie ne vienne.

Est-ce bien là une condition normale pour une ville, pour une capitale, pour Québec ?

La tenue des voies est l'une des plus importantes occupations des administrateurs d'une cité ; la boue devrait être ramassée et enlevée ; l'arrosage des rues devrait durer toute la journée ; on devrait passer sur chaque voie deux fois par jour.

Sous ce rapport, le faubourg Saint-Roch paraît mieux partagé que le reste de la ville, car il est arrosé deux fois par jour ; une fois sur les deux, trois et quatre heures du matin, et une autre vers le milieu du jour.

Pourquoi ne ferait-on pas la même chose à la Haute-Ville et au faubourg St. Jean, et surtout sur la rue St. Jean, de la Fabrique et du Baudo, où l'on arrose à peine une fois par jour, et alors que la poussière a déjà été soulevée et a fait ses dégâts ? Meux vaut encore un peu de boue que cette poussière qui vous aveugle. Allons, que l'on se mette à l'œuvre. Cette besogne qui peut paraître extraordinaire à quelques-uns, ne servira tout au plus qu'à procurer un peu d'exercice aux chevaux de la brigade du feu.

Assemblée Législative

14 Juillet 1880.

Après les affaires courantes, une pétition est reçue et lue, de L. P. Pelletier, écuyer, avocat, des Trois Pistoles, demandant la passation d'un acte pour confirmer son nom.

Sur motion de M. Rinfret il est ordonné que le dépôt fait sur le Bill pour amender de nouveau l'acte incorporant la cité de Québec soit remis, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Le bill autorisant Dame Marie Claire Symes, Marquise de Bassano, à vendre certaines propriétés immobilières, substituées par le testament de son père feu George Burns Symes, est examiné de nouveau en comité, amendé, rapporté, lu la troisième fois et passé.

Plusieurs bills sont séparément examinés en comité, rapportés, lus, la troisième fois et passés.

Le bill pour incorporer la compagnie de tunnel et du fleuve St. Laurent, est examiné en comité, amendé et rapporté.

Et la question « que le rapport du comité soit maintenant reçu » étant proposée, M. Nelson propose en amendement « Que le rapport du comité général sur le Bill ne soit pas maintenant reçu ; mais qu'il soit renvoyé de nouveau au dit comité pour y être amendé, en retranchant les clauses 16, 18, 19, et 20. »

Mais le dit amendement étant mis aux voix, est rejeté sur division.

Le bill pour incorporer « The Colonial Gold Mining Company », est examiné en comité, rapporté, lu la troisième fois et passé.

M. Mathieu, propose que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Sud-Est et pour autoriser la dite compagnie à émettre de nouveaux bons hypothécaires, soient lus la seconde fois.

Et la question étant mise aux voix elle est adoptée sur la division suivante :

Pour :—MM. Audet, Beaubien, Beaudet, Bergvin, Champagne, Chapeau, Deschênes, Duket, Flynn, Fortin, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, LeCavallier, Lorange, Lynch, Magnan, Marion, Mathieu, Murphy, Piquet, Préfontaine, Racicot, Robertson, Robitaille, St-Cyr et Taillon.—29

corré.—MM. Blais, Bontiller, Bontin, Dupuis, Gagnon, Joly, Laberge, Lafontaine, Napierville, Langelier, Portneuf, Marchand, Meikle, Mercier, Nelson, Parent, Poirier, Rinfret dit Maloin, Sheyhn et Watts.—19

Les dits amendements sont alors lus la seconde fois et adoptés.

La Chambre reprend ensuite les débats ajournés hier sur la question « que le bill concernant les mines en cette province, soit maintenant lu la seconde fois. »

Après une longue discussion, sur motion de l'honorable M. Flynn, les débats sont ajournés.

Sur motion de l'honorable M. Chapeau, la Chambre se forme en comité, pour prendre en considération certaines résolutions concernant le fonds de pensions des instituteurs desquelles sont adoptées en comité.

L'honorable M. Chapeau présente un bill pour établir des fonds de retraite en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Et alors la chambre s'ajourne.

AMÉRIQUE

Denver-Colorado, 14.—Hier soir, le cours d'eau appelé Cherry Creek a débordé tout à coup ; les eaux sont montées de cinq pieds dans quelques minutes. Aucun dommage n'a été causé en ville, bien que les dégâts sur le chemin de fer Colorado-central soient considérables. On croit que cette crue subite des eaux a été causée par une trombe sur les montagnes.

Une dépêche de Pueblo mande que la crue des eaux y a été très rapide. Trente personnes qui campaient près de la rivière se sont échappées avec difficulté. On dit même qu'il y a une personne qui s'est noyée. Les eaux ont emporté le chemin de fer en certains endroits.

New-York, 14.—Durant les dernières 24 heures, 52 enfants sont morts des effets de la chaleur.

New-York, 14.—L'état des affaires de la première banque nationale de Newark, N. J., qui a dû fermer ses portes il y a quelque temps, fait voir que l'actif est de \$400,000 contre un passif de \$600,000.

New-York 14.—Il y a eu deux collisions dans la Baie, hier. Heureusement, ni l'une ni l'autre n'ont eu de conséquences graves.

Les médecins sont d'avis que le Dr Tanner ne pourra passer un autre dimanche sans prendre de la nourriture.

Petites Nouvelles.

ANNIVERSAIRE.—Aujourd'hui est le centième anniversaire de la mort de Mgr Laroque évêque de St. Hyacinthe.

ARRIVÉE.—Le R. V. Père Charaud, Supérieur-Général de la Compagnie de Jésus pour l'Amérique du Nord est arrivé et est l'hôte des RR. PP. Jésuites de cette ville.

POUR L'OUEST.—L'hon. M. Langevin doit quitter Ottawa ces jours-ci pour une tournée d'inspection dans l'Ouest. Il visitera Toronto, Niagara, Chatham etc., etc.

INDIENS D'OKA.—Le procès des Indiens d'Oka accusés de l'incendie de l'église catholique du lieu, se poursuit en ce moment à Aylmer. La défense a terminé sa preuve hier, et la couronne doit aujourd'hui faire sa réponse ; le jugement ne sera pas connu avant la semaine prochaine.

PERSONNEL.—M. Provencher ex M. P. P. de Manitoba, est en ce moment à Québec.

BONNE ŒUVRE.—Une soirée dramatique et musicale sera donnée à l'Ecole des Frères, lundi, le 19 courant, au profit d'une bonne œuvre.

MORT SUBITE.—Une femme dont le nom est inconnu est tombée morte dans la rue hier à Montréal.

NOYÉ.—Un jeune garçon du nom de Quirk s'est noyé à Ottawa hier soir. Il marchait sur des billots dans la rivière, quand le pied lui manqua, il tomba à l'eau et se noya avant que des secours lui fussent portés.

MORT ACCIDENTELLE.—Xavier Vocelle, âgé de 15 ans, est mort hier des suites de blessures reçues à la suite d'un accident arrivé à bord d'un navire le 28 juin dernier.

ACCIDENT.—Une femme nommée Monahan, âgée de 50 ans est tombée du troisième étage d'une maison sur la rue St. Paul ; elle a les deux bras cassés et d'autres blessures internes. On l'a transportée à l'Hôtel-Dieu.

LA CHALEUR.—La chaleur à Ottawa est intense ; le thermomètre marquait hier à midi, 83 degrés à l'ombre.

MANUFACTURES DE TABAC.—Il y a dans le moment six grandes manufactures de tabac en opération à Montréal ; elles emploient 1200 personnes et il est question d'en établir une

courte distance et la facilité des moyens de communication.

Outre le bazar qui, comme nous l'avons dit, commencera demain, il y aura dimanche un grand concert donné au profit de la même œuvre, par les demoiselles dont les noms se lisent sur le programme.

La lecture de ce programme suffit pour nous assurer du succès de ce concert.

SOIRÉE DRAMATIQUE ET MUSICALE, 18 JUILLET.

1^o. "Fanfare militaire," deux pianos, huit mains; Mesdemoiselles Amédée Forques, Estelle Fanning, Hermine Belleau, J. Conway.

2^o. "Rira bien qui rira le dernier," comédie en un acte. Personnages (principaux): Edmond, Mlle. Elise Fradette; Noélie, Mlle. Alph. Lachance; Thérèse, Mlle. Maria Forques; Catherine, Mlle. A. Rousseau.

3^o. Chanson comique, "Les deux sœurs pour rire," par Mlle. Rheaume et Ernestine Crépault.

4^o. Duo de piano exécuté par Mlle. Belleau et Lachance.

5^o. "Marché aux roses," (Opérette), principaux personnages: Ma comtesse, Mlle. Rheaume; Petit-Pierre, Mlle. Elise Fradette; Claire, (fille de la comtesse), Mlle. Antoinette Crépault; Laure, Mlle. Hermine Belleau.

6^o. Chanson, "Concert sous le ciel," (Trio), Mlle. Alphonsine Lachance, Hermine Belleau, E. Crépault.

7^o. "Réjouissance," chœur par des élèves du couvent.

8^o. "L'occasion fait le larron," comédie en un acte. Principaux personnages: Mlle. Marie Forques, Mlle. Gagnon, comtesse, Mlle. Henriette Fanning, servante, Mlle. Rousseau autre servante.

9^o. "Bon soir," chœur par toutes les actrices.

10^o. "Dieu sauve la reine."

MURTRE SUPPOSÉ. — On écrit de St. Césaire, le 11 juillet au *Nouveau-Monde*:

Ce matin, vers 8 heures, on a trouvé au rang la Barbut, entre les paroisses de St. Césaire et St. Paul d'Abbotsford, un homme assis dans sa voiture; son cheval avait été dételé et était disparu. En approchant de l'inconnu, on fut surpris de constater qu'il n'y avait dans la voiture qu'un cadavre. On trouva près de la voiture tous les habits d'un maçon, ceux de St. Paul d'Abbotsford, que l'on avait vu la veille chez M. Sabourin, hôtelier, à quelques arpents de là. Sur le siège près du cadavre, on trouva une bouteille contenant encore un peu de whiskey et un verre. Ce malheureux était au marché à St. Césaire hier, et avait \$80 sur lui, et ce matin, on n'a trouvé sur son cadavre que 85 centimes. Quelques-uns croient qu'un meurtre a été commis.

Ventes par le shérif

—La Société de Construction Permanente de Québec contre Charles Jobin. — Un emplacement situé à St. Sauveur, rue Boisson, de 40 pieds sur 50 pieds, avec maison en bois à deux étages dessus construite. Pour être vendu au bureau du shérif à Québec, le 21 juillet, à 10 heures a. m.

—La Communauté des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec contre Joseph Drapeau. — Un lot de terre situé à la Baie de Québec, avec les bûches surélevées. Pour être vendu au bureau du shérif à Québec, le 21 juillet, à 10 hrs. a. m.

Mères! Mères!! Mères!!!

Elles-voilà! Mères!!! Les nuits et tentatives éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SINOR CARMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exigez la véritable qui porte le *fac simile* de CURTIS & PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

La Panacée domestique de Brown
Est le plus efficace et le plus sûr remède au monde. Elle vivifiera infailliblement le sang, qu'elle soit employée à l'usage interne ou à l'usage externe, et soulagera plus sûrement tout mal chronique ou aigu que tout autre remède. Elle a deux fois autant de force qu'aucune autre préparation semblable.

Elle guérit la douleur au côté, au dos ou aux intestins, le mal de gorge, les rhumatismes, les maux et c'est le grand remède à la douleur. La PANACÉE DOMESTIQUE DE BROWN devrait être dans chaque famille. Une petite cuillerée de la Panacée dans un verre d'eau chaude (sucrée si l'on veut), prise au moment de se coucher, fera disparaître un rhume, 25 cents la bouteille.

Les maladies

Des enfants, attribués à d'autres causes sont souvent occasionnés par les vers. Les PASTILLES VERMIFUGES DE BROWN ou pastilles contre les vers, tout en tuant les vers, ne peuvent faire aucun mal à l'enfant le plus délicat. Cette très précieuse combinaison a été employée avec succès par les médecins, et reconnue absolument infaillible contre les vers et l'offensive pour les enfants. 25 cent la boîte.

Québec, 24 janvier 1880. — 1 an. 945.

—Le *Courrier du Canada*, est en vente chez MM. Drouin et frères, libraires, No. 96, Rue St. Joseph, St. Roch, et chez M. A. F. E. Darveau, libraire, No. 151, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

Bulletin Commercial

Le montant payé à la douane de Québec le 13 courant est de \$4779.33

MARCHES DE QUEBEC.

Farine et Grains.

Québec, 15 juillet 1880

Farine—Sup. extra, baril, 196...	\$5 80 à 5 80
Extra...	5 70 à 5 80
Extra pour boulanger...	6 25 à 7 00
Extra du printemps...	5 70 à 5 75
Superfine No. 1...	5 20 à 5 30
Fine...	5 00 à 5 15
Farines en poches, de 100 livres...	2 90 à 3 00
de seigle en quart...	5 00 à 5 25
Mais ou blé d'Inde blanc...	1 35 à 1 40
Mais ou blé d'Inde jaune...	1 30 à 1 35
Grain—Blé de semence (rouge)...	1 60 à 1 75
par 60 livres...	0 60 à 0 70
Arge par minot...	1 00 à 1 00
Pois...	1 50 à 1 65
Avoine 34 livres...	0 36 à 0 37
Son par 100 livres...	0 70 à 0 75
Orge par 200 livres...	5 00 à 5 00
Foin par 100 bottes...	5 50 à 6 00
Paille par 100 bottes...	2 50 à 3 00

Provisions, Etc., Etc.

Québec, 15 juillet 1880.

Bœuf frais par livre...	\$0 20 à 0 20
saie...	0 15 à 0 16
Porc par minot...	0 20 à 0 25
Oignons par boîte...	3 00 à 3 00
saie par douz...	0 11 à 0 12
Sucre d'érable par livre...	0 07 à 0 08
Fromage, par livre...	0 13 à 0 15

Fruits, Etc.

Québec, 15 juillet 1880.

Oranges par caisse...	\$0 03 à 0 00
Citrons...	8 50 à 9 00
Pommes par baril...	4 00 à 5 00
Figues en boîte de 2 livres...	0 10 à 0 10
Cocos le cent...	6 00 à 6 00
Ananas la douzaine...	0 60 à 0 00
Tomates...	0 35 à 0 35

Volailles.

Québec, 8 juillet 1880.

Dindes par couple...	\$0 00 à 0 00
Volailles...	0 75 à 0 80
Oies...	0 00 à 0 00
Perdrix...	0 75 à 0 80
Canards...	0 00 à 0 00
Pigeons la douzaine...	1 50 à 2 00
Petits poulets...	0 40 à 0 40

DÉCÈS

A St. Roch, le 14 courant, à l'âge de six mois, Marie-Dolphine-Angéline-Albertine-Zélie, enfant de Joseph H. Chouinard. La sépulture aura lieu vendredi, le 16 du courant, à 4 heures P. M. Le convoi partira de la demeure de son père, rue St. François, n° 250. Parents et amis sont priés d'y assister.

ACHETEURS

Allez au véritable magasin

AU BON MARCHÉ!

Coin des Rues St. Jean et Collin HAUTE-VILLE.

VENANT d'arriver les dernières nouveautés suivantes, qui seront vendues comme toujours à 20 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs.

DÉPARTEMENT DES DAMES.

Dolmans en soie, dernières nouveautés. Manteaux en drap. Riches soies noires. Satins, franges, rubans de toutes sortes. Jants kid, première qualité, 90c. Cachemire français. Plumes d'Australie. Etroffes pampolours. Indiennes de Paraisols etc., etc. A VINGT POUR CENT meilleur marché que les prix réguliers.

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS.

Tweeds tout laine depuis... 47c
Serges... 1 00
Drap noir depuis... 95
Chemises blanches et couleurs depuis... 45
Cols, cravates, bretelles, chaussettes, parapluies, gilets blancs, camisoles et caleçons, à VINGT POUR CENT meilleur marché que les prix réguliers.

MERCERIE.

Coton jaune...	6c
Coton blanc, large...	9
Coton à drap...	9
Indienne...	6
Toiles à nappes...	25
à serviettes et autres	

Serviettes à tables et autres à VINGT POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs.

LE VÉRITABLE MAGASIN

Au Bon Marché

Coin des Rues St. Jean et Collin, Haute-Ville.

N. GARNEAU.



Département des Travaux Publics.

DES soumissions cachetées, adressées au sousigné et entouées: 1^o Soumission pour la construction de Lignes Télégraphiques, seront reçues à Ottawa jusqu'à SAMEDI A MIDI, le 24 du courant pour la construction de lignes télégraphiques sur l'île d'Anticosti et sur les îles de la Magdeleine, dans le Golfe St. Laurent. On pourra se procurer à ce bureau les formulaires de soumission et la spécification, le ou après le 12 du courant.

Les personnes qui doivent soumissionner sont notifiées que les soumissions 1^o seront prises en considération, si elles ne sont faites sur les blancs de formulaires fournis par le Département et signés de leur signature véritable. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque sur une banque pour une somme égale à 5 p. c. du montant total de la soumission; lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics, Ottawa, 9 juillet 1880
Québec, 14 juillet 1880—37 1152

AVIS.

UNE lettre de M. LOUIS CARON, de Central City, Dakota, adressée au maire de Québec, demande l'adresse d'une sœur de JOSEPH MONTREUIL, de Lead City, E. U. Cette sœur est mariée et doit demeurer à Québec. Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sont priées de s'adresser au Bureau du *Courrier du Canada* ou à J. D. BROUSSEAU, Maire de Québec, à l'Hôtel de Ville.

Québec, 12 juillet 1880.
14 juillet 1880. 1153

EXPOSITION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

Ouverte au monde entier, aura lieu en la Cité de Montréal.

COMMENCANT MARDI LE 11,

ET SE TERMINANT

Vendredi, 24 Sept. 1880

TERRAIN DE L'EXPOSITION.

Avenue Mont-Royal, Mile-End.

POUR la Liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLERC, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de la Cité pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit: Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

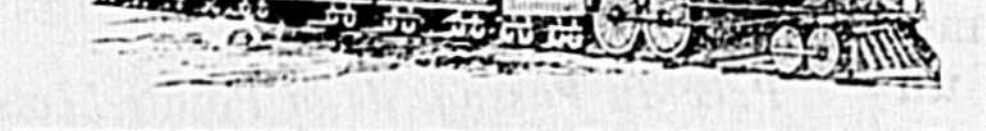
Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames etc., SAMEDI, 28 AOUT.

Pour plus amples informations, s'adresser aux sousignés.

S. C. STEVENSON, Montréal, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERC, Montréal, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q.

Québec, 14 juillet 1880—1m. 1154



CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

CHANGEMENTS D'HEURES.

A PARTIR DE

MERCREDI 23 JUIN 1880

Les trains partiront comme suit:

MIXTE. MAILLE. EXPRESS.

Départ de Hochelaga pour Hull, 1.00 a. m. 8.30 a. m. 5.15 p. m.

Arrivée à Hull, 10.30 a. m. 12.40 p. m. 9.25 p. m.

Départ de Hull pour Hochelaga, 1.00 a. m. 8.20 a. m. 5.05 p. m.

Arrivée à Hochelaga, 10.30 a. m. 12.30 p. m. 9.15 p. m.

Départ de Hochelaga pour Québec, 6.00 p. m. 10.00 p. m. 3.00 a. m.

Arrivée à Québec, 8.00 a. m. 6.30 a. m. 9.25 p. m.

Départ de Québec pour Hochelaga, 5.30 p. m. 9.30 p. m. 10.10 a. m.

Arrivée à Hochelaga, 8.00 a. m. 6.30 a. m. 4.40 p. m.

Départ de Hochelaga pour St. Jérôme, 5.30 p. m.

Arrivée à St. Jérôme, 7.15 p. m.

Départ de St. Jérôme pour Hochelaga, 6.45 a. m.

Arrivée à Hochelaga, 9.00 a. m.

[Trains Locaux entre Hull et Aylmer].

Les trains quittent la Gare du Mile-End, sept minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars Palais et des Chars Dorois élégants sur les Trains de Nuit.

Les trains allant et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p. m.

Les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau général, 13, Places d'Armes

BUREAUX DES BILLETS:

13, Place d'Armes, MONTREAL.

202, Rue St. Jacques, St. Louis, Québec.

Vis à vis l'Hôtel St. Louis, Québec.

L. A. SENECA, Surintendant Général.

Québec, 21 juin 1880. 1120

A LA LIBRAIRIE

DE SAINT-ROCH.

Le christianisme en action, par Eugène de Margerie, in-8, relié, 50c.

Morale pratique, par G. de Gerardo, in-8, relié, 50c.

Merveilles de l'industrie, par Arthur Mangin, in-8, relié, 50c.

Le feu du ciel histoire de l'électricité, par Arthur Mangin, in-8, relié, 50c.

Traité de correspondance commerciale, par Edmond Degrange, in-8, broché, 1 00.

A travers l'Australie, par Louis Bousquet, in-8, broché, 50c.

La vocation depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. Sauzay, in-12, broché, 60c.

Le livre des mères, par le Dr Elzer, Paquin, in-12, broché, 50c.

Qu'est-ce qu'un franc-maçon, par M. Poisson Grandval, gd in-18, broché, 25c.

Au ciel on se reconnaît, par le P. Blot, in-18, broché, 33c.

Le mois de juillet consacré à Ste. Anne, in-32, relié, 25c.

Manuel du pèlerin à la Bonne Ste. Anne, par l'abbé D. Gosselin, in-32, relié, 20c.

Clerges lire qualité la 65c.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

—AUSI—

Un bureau de Télégraphe de la Puissance est attaché à l'établissement.

L. Drouin & Frère

Libraires,

No. 96,

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

Québec, 9 juillet 1880—6m 974

BELAND, GARNEAU & CIE.

IMPORTATEURS

DE

MARCHANDISES, D'ETAPE

ET DE

FANTAISIE

Premier magasin en dehors de la Porte

St. Jean, en face du Marché

MONTCALM.

Québec, 7 juillet 1880—24 avril 1880—lan.—c

1032

CHAPEAUX CHAPEAUX

A CEUX QUI VEULENT ECONOMISER 25 o/o TOUT EN SE PROCURANT UN ARTICLE DE 1^{re} CLASSE.

A l'occasion de la Grande Convention Nationale du 21 JUILLET prochain, nous offrons au public une réduction sans précédent sur notre assortiment qui se compose des meilleurs chapeaux anglais, français et américains.

CHAPEAUX SATINS des célèbres manufactures anglaises et françaises

—AUSI—

CHAPEAUX SATINS POUR MESSIEURS DU CLERGÉ,

CHAPEAUX PAILLE.

Nous venons de recevoir 25 caisses de magnifiques chapeaux paille, au delà de 100 douzaines dont les prix varient depuis 25c en montant. Notre assortiment de PARDESSES EXCAVATION est au grand complet. Qu'on se donne rendez-vous au MAGASIN NATIONAL.

No. 116, RUE SAINT-JOSEPH.

Enseigne du Buffalo,

MM. FECTEAU & TURCOTTE,

Québec, 26 mai 1880.

988

J. A. Langlais,

Libraire,

No. 61, Rue St. Joseph, St. Roch.

BONNE NOUVELLE.

Le sousigné ayant fait l'acquisition du fonds de magasin de Messrs. Blumhart & Co., offre maintenant en vente à des prix qui défient toute compétition, un immense assortiment de papier de toute qualité, depuis le magnifique papier de toile de la célèbre manufacture de Messrs. Crane & Co., jusqu'au papier à billet de 60c la rame. L'attention du public est particulièrement attirée sur la liste suivante:

1^o LIVRES de récompenses.

2^o de prières et de prière.

3^o classiques, français et anglais.

4^o La magnifique série de calligraphie canadienne, la plus complète, la meilleure qui existe dans toute la Province.

5^o Cahiers d'écritures de toutes sortes depuis \$2 50 la grosse en montant.

6^o Une spécialité de livres blancs pour maisons de commerce de toutes sortes, à des prix très réduits.

7^o Une spécialité de frange, galons, glands en or et en argent, damas de so

Journal d'Education

Education

L'éducation, à tous les degrés, doit tenir un grand compte des facultés naturelles et de leurs progrès insensibles. Elle n'a pas affaire à des êtres nés tout à coup avec des instincts tout formés, mais à des êtres progressifs, qui ont un passé et un avenir. Il faut qu'elle remonte à la source, et qu'elle se demande comment la nature a commencé l'œuvre, pour découvrir comment elle-même doit la continuer.

De là dérivent, comme d'un principe fécond, toutes les lois secondaires d'une bonne méthode, non seulement d'instruction, mais d'éducation morale. Voyons à présent, d'une manière toute spéciale, quelles doivent être les bases de la méthode d'enseignement.

Esprit pratique, gradation, variété, répétition, interrogation, telles sont, je pense, les lois les plus nécessaires à suivre, celles dont l'observation fidèle assure à l'enfance une bonne et raisonnable instruction.

L'esprit pratique défend au maître toute abstraction dont il peut rigoureusement se passer. Il ne saurait, j'en conviens, s'abstenir d'un certain nombre de définitions, par exemple en grammaire, en arithmétique ; mais il doit les faire précéder d'exemples divers et répétés, de questions qui mettent peu à peu l'élève sur la voie, et d'arriver à la maxime qu'après cette série d'applications. Les sens et l'imagination dominent dans l'enfance ; elle sait peu généraliser, et l'enfant se glisse bien vite au milieu de formules scientifiques que la mémoire embrasse, mais que l'esprit ne pénètre pas. La théorie, en un mot, après la pratique, et non la pratique déduite de la théorie : voilà la seule marche qui convienne pour instruire l'enfance, la seule qui soit accommodée à sa faiblesse et à sa vivacité.

Ce principe, qui s'applique à toute espèce d'éducation intellectuelle, est surtout indispensable à suivre dans une école. Là, en effet, l'âge des enfants est précisément celui que les abstractions fatiguent et rebutent, et de plus, la diversité des aptitudes obligeant le maître à revenir souvent sur ses pas, à moins qu'il ne veuille, comme on le dit, *soigner exclusivement la tête* de sa classe, il faut qu'il puisse donner d'abord avec facilité un certain fonds de connaissances pratiques, ou aboutissent toutes les évolutions de son enseignement. Quand une explication analytique, quand une définition qui résume les exemples, n'est pas bien comprise d'une portion de son petit auditoire, il recule vers les premières notions sensibles, vers les premiers exemples accumulés, il y insiste de nouveau, jusqu'à ce que la lumière se fasse, et, dès qu'elle est faite, il reprend la course interrompue.

La gradation est comme une conséquence nécessaire de l'esprit pratique. Tout enseignement précipité devient obscur pour des intelligences encore incertaines. Elles ont besoin, non seulement d'une instruction rendue sensible, mais d'une instruction dispensée à petites doses, graduée de manière à passer toujours du connu à l'inconnu. Rien n'éclaire la notion qu'on est en train d'acquiescer comme la vue claire et distincte de celle qu'on a acquise ; c'est comme une pièce bien préparée, qui s'engrène et s'emboîte d'elle-même dans celle qui la suit.

Le maître se défendra donc de toute précipitation, de toute impatience. Pourquoi serait-il pressé de montrer ce que l'intelligence des enfants a le loisir d'attendre ? Je me serais fait conscience, en vérité, de céder à un mouvement d'amour-propre dans une matière si délicate, et j'aurais cru enseigner pour moi, non pour mes écoliers, si j'avais tenu à entasser dans une seule leçon ce qu'ils ne pouvaient saisir, eux, que dans deux ou trois leçons bien enchaînées l'une à l'autre.

Graduer l'enseignement à tous les degrés, c'est un art. Je ne saurais dire, si j'ai obtenu quelques résultats favorables, je les ai attribués en grande partie aux scrupules qui ne me permettaient pas de franchir un degré. Je prenais pour base la force moyenne des enfants ; j'évitais de parler uniquement pour les plus habiles ; j'attendais le plus longtemps possible le progrès des plus faibles, et, lorsqu'ils avaient graduellement acquis de la manière à être assurément compris de la masse, je pensais avoir rempli mon devoir.

Mais la gradation ne suffirait pas pour vaincre le grand ennemi des études, la tentation et le fléau des enfants ordinaires, l'ennui, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Il appartient au maître d'observer avec soin l'effet produit par ses paroles, de mesurer l'attention qu'on lui prête, de saisir le moment où la fatigue d'une même étude se glisse dans les jeunes esprits, de prévenir le premier bâillement par une manœuvre habile.

Cette manœuvre est bien simple ; elle est à notre portée à tous ; elle consiste à varier l'enseignement, soit en faisant succéder à propos un genre d'étude à un autre, l'écriture à la grammaire, la lecture au calcul ; soit même en introduisant la variété dans une même étude, en substituant tout à coup une lecture agréable à une lecture sérieuse, de petits problèmes à la théorie des opérations, la mise au net d'une dictée à la copie d'un exemple d'écriture.

La variété assaisonne l'enseignement, et la gradation a rendu possible, et il n'y a pas un instituteur capable qui ne fuie la monotonie comme le plus nuisible des défauts.

EDUCATION PAR LES FABLES

LA FEUILLE

De la tige de l'achée,
Pauvre feuille desséchée,
Qui vas tu ? Je ne sais rien.
L'orage a brisé le chêne
Qui seul était mon soutien
De son inconstante haleine.
Le zéphir qui l'agitait
Depuis ce jour me promène
De la forêt à la plaine,
De la montagne au vallon
Je vais où le vent me mène.
Sans me plaindre ou m'effrayer :
Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

ARNAULT.

MOTS À DÉVELOPPER.

Tige. — Partie d'une plante qui sort de la terre et qui supporte les branches, les feuilles.

Zéphir. — Vent doux et agréable.

Aquilon. — Vent violent et froid du Nord.

Montagne. — Grande masse de terre et de rochers fort élevée ; suite de monts qui se tiennent l'un à l'autre.

Vallon. — Petite vallée, espace de terre entre deux coteaux.

Laurier. — Arbre toujours vert qui donne une petite graine noire et amère. *Où va la feuille de laurier...* signifie où va la gloire. Autrefois on donnait des lauriers aux vainqueurs.

REFLEXION MORALE.

Cette petite pièce de poésie reproduit le langage d'une feuille d'arbre détachée de sa tige ; elle ne sait où la pousseront le zéphir et l'aquilon ; mais elle se confie à la Providence, elle ne se plaint ni ne s'effraie ; elle espère être emportée vers l'éternité, ou tout, gloire, fortune, pauvreté, se précipite en définitive. L'homme doit être ainsi.

Faire le bien, n'avoir rien à se reprocher, aimer Dieu et le servir, songer que la vie n'est qu'un voyage, que tout finit ici-bas ; voilà ce qu'il faut, ce qui importe. Avec cela vous pourrez, mes enfants, avoir la confiance, l'espérance de la feuille dont nous avons parlé, et vous ne craignez rien.

DICTÉE

Description d'un râteau

« Un râteau est un outil d'agriculture et de jardinage, formé d'un manche long et mince terminé par une traverse armée de dents. Cette traverse est fixée au manche, soit au moyen d'un trou pratiqué au centre et dans lequel entre le bout du manche, soit au moyen d'une bride en fer qui attache l'extrémité du manche sur l'une des faces de la traverse, mais de façon, dans l'un ou l'autre mode, que les pointes des dents se trouvent dirigées perpendiculairement vers la terre, quand on a le râteau à la main. Le manche en bois léger forme une tige ronde d'environ trois pouces de contour sur une longueur de cinq pieds environ. La traverse varie en longueur de 1 pied à trois pieds, suivant la destination du râteau. Elle est formée le plus souvent d'une pièce de bois d'une épaisseur d'un pouce sur un pouce et demi de hauteur. Les dents sont fixées à la traverse à égale distance les unes des autres. Elles sont plus ou moins rapprochées et plus ou moins longues, d'après la destination de l'outil ; toujours en bois dans les râteaux de fenaison, dont la traverse est aussi plus longue, elles sont quelquefois en fer pour les râteaux de jardinage. Le râteau sert, en effet, aux fanéurs pour ramasser et réunir les foins, et au jardinier pour émietter et diviser la terre après le labour à la bêche, pour en égaliser la surface, et pour la nettoyer des pierres, des racines et des débris de toute sorte qu'on ne veut pas y laisser. Un bon râteau doit réunir la légèreté et la solidité. »

(D. LÉVI, *Mnémosyne*.)

Les plus grandes villes de l'Univers en 1880

ART DE BIEN LIRE À HAUTE VOIX

SAINT-EVREMOND disait qu'il n'avait pas vu dans sa vie trois personnes qui sussent lire. Ce jugement peut être un peu sévère ; mais il n'en est pas moins vrai que les bons lecteurs sont extrêmement rares. Il faut, pour bien lire, tant de qualités réunies ! La première, c'est d'avoir de l'âme et de se bien pénétrer de ce qu'on lit. Ensuite, il faut bien parler sa langue ; il faut la bien prononcer ; sans cela, on ne peut qu'affliger l'oreille de l'auditeur ; un mot mal prononcé détruit tout le charme d'une bonne lecture.

Il faut en outre avoir assez d'esprit et de connaissances pour pouvoir juger le morceau qu'on va lire,

se décider sur le ton qu'il convient de lui donner : car chaque morceau de littérature a une physionomie et un ton qu'on doit saisir dès les premières lignes ; et si quelquefois on n'a pas adressé juste, il faut savoir se rectifier, sans que l'auditeur puisse trop s'apercevoir de la méprise.

Sachez d'abord vous bien mettre à la place de l'auteur, et devinez ses intentions, pour en faire valoir tout le mérite. Animez ce que vous lisez, pour l'embellir encore, et prêtez même des charmes à ce qui est médiocre. On fait illusion à l'auditeur, et c'est le triomphe d'un lecteur.

Il importe aussi de ne s'éloigner jamais du naturel, et d'éviter le ton de déclamation ; et à ce sujet il faut remarquer que le ton sur lequel on doit lire une pièce dramatique, n'est pas tout-à-fait celui du théâtre ; il est de quelque nuance au-dessous ; c'est l'habitude d'une part, et la sagacité de l'autre, qui l'indiquent au lecteur.

À l'art de bien saisir le ton général, convenable au morceau qu'on lit, il faut joindre celui de varier à propos ce même ton, de pouvoir passer subitement

Du grave au doux, du plaisant au sévère.

Il faut avoir l'air, en lisant, de causer sur tous les tons avec ses auditeurs ; il est même des occasions où (dans les parenthèses, par exemple, qui ne sont que des réflexions isolées) on doit mettre tant de naturel, je dirais presque tant de bonhomie, que tout en vous écoutant lire, on croie que la réflexion vous est particulière. Il faut avoir pratiqué l'art de la lecture pour concevoir tout le plaisir que goûte le lecteur, quand il occasionne ces sortes de surprises.

II

Mais la vraie pierre de touche pour juger du talent d'un lecteur, c'est qu'il puisse lire à l'improviste toutes sortes d'ouvrages ; car il ne manque pas de gens qui se donnent pour lecteurs, s'annoncent même publiquement, rassemblent un auditoire, et vont jusqu'à faire payer, pour les entendre, et qui ne possèdent que la manière de lire un certain nombre de morceaux qu'ils ont étudiés avec soin, et sur lesquels ils sont préparés de longue main. Il se garderaient bien de lire un écrit qu'on leur présenterait, et qu'ils ne connaîtraient pas d'avance ; ils auraient peur de déchoir d'une réputation usurpée.

Le bon lecteur se contente, en pareil cas, de parcourir rapidement les cinq ou six premières lignes, afin de pouvoir disposer son ton, qu'il suivra ensuite avec assurance.

On lit de la prose ou des vers. La prose paraît plus facile à lire, ou au commun des lecteurs, ou aux personnes qui ne connaissent pas toutes les ressources de l'art ; mais tout bon lecteur trouve plus de facilité à lire des vers. La prose porte avec elle une teinte de monotonie qui la rend plus pénible à lire, parce qu'on ne peut guère varier ses inflexions, et qu'un ton toujours le même, et souvent prolongé, fatigue la poitrine, et l'opprime. Les phrases y sont quelquefois longues, coupées inégalement, et manquent souvent de certain rythme qui sert à les arrondir et à leur donner de la grâce et de la facilité. La coupe des vers est beaucoup plus commode. Les phrases y sont courtes, le sens plus fréquemment arrêté. La césure et la fin du vers (quoiqu'il faille se garder de faire des pauses maladroites) offrent à chaque instant du repos à la voix. On a, en lisant, bien plus d'occasions de varier ses tons, et la poitrine se trouve soulagée.

(D. LÉVI, *Mnémosyne*.)

Les plus grandes villes de l'Univers en 1880

VILLES.	SITUATION.	POPULATION.
1 Londres	Europe	3 670 000 hab.
2 Paris	Europe	2 095 000
3 Péking	Asie	1 600 000
4 Canton	Asie	1 500 000
5 New-York	Amérique	1 090 000
6 Berlin	Europe	1 061 000
7 Tienne	Europe	1 021 000
8 Shanghaï	Asie	1 000 000
9 Singapour	Asie	1 000 000
10 Tientsin	Asie	950 000
11 Ph. Adelphe	Amérique	901 000
12 Tchingtoun	Asie	800 000
13 Calcutta	Asie	794 000
14 Yedo	Asie	696 000
15 St-Petersbourg	Europe	670 000
16 Bombay	Asie	644 000
17 Fouchéou	Asie	614 000
18 Moscou	Europe	601 000
19 Constantinople	Asie	600 000
20 Hankou	Asie	600 000
21 Glasgow	Europe	556 000
22 Manchester-Seif d	Europe	550 000
23 Brooklyn	Amérique	549 000
24 Liverpool	Europe	527 000
25 St-Louis	Amérique	503 000
26 Chicago	Amérique	503 000
27 Changhai	Asie	500 000
28 Bangkok	Asie	500 000
29 Soutchéou	Asie	500 000
30 Ouentchéou	Asie	500 000

Choix de pensées, de Vauvenargue

16. Nous querellons les malheureux pour nous dispenser de les plaindre.

17. La générosité souffre des maux d'autrui, comme si elle en était responsable.

18. La dépendance est née de la société.

19. Qui sait tout souffrir peut tout oser.

20. Il est bon d'être ferme par tempérament, et flexible par réflexion.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

88-81—Arrangement d'ETE—88-81.

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battus sur le Clyde, à double engin.

PARISIAN	4200	Li. Dutton, R. N.
SARDINIAN	4200	Li. Smith, R. N.
CIRASSIAN	4200	Capt. R. Brown
POLYNESIAN	4200	Capt. A. Aird
SCANDINAVIAN	3000	Capt. Barclay
PRUSSIAN	3000	Capt. J. Ritchie
MORAVIAN	2650	Capt. J. Graham
PERUVIAN	3600	Capt. W. A. G.
CASPIAN	3200	Capt. Trocks
HIBERNIAN	3400	Li. Archer, R. N.
MOVA SCOTIAN	3300	Capt. Richardson
AUSTRIAN	2700	Capt. J. Wylie
NESTORIAN	2700	Capt. Wallace
MANITOBIAN	3150	Capt. Home
CANADIAN	2600	Capt. J. Miller
CORINTHIAN	2000	Capt. J. Scott
PHOENICIAN	2600	Capt. Menzies
VALDENSIAN	2300	Capt. Stephens
LUCERNE	3800	Capt. Kerr
ACADIAN	1350	Capt. Cabel
NEWFOUNDLAND	1500	Capt. Mylius

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA

MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI, arrivant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Écosse ou en venant) partent comme suit :

De Québec :

SARDINIAN	Same li, 17 juillet.
PERUVIAN	" 20 "
POLYNESIAN	" 31 "

Les vapeurs extra pour Liverpool, partent à des intervalles réguliers pendant toute la saison.

Prix du Passage de la Pointe-Lévis :

Cabine	\$87, \$77 et \$67
Intermédiaire	\$45.00
Entrepont	\$1.00

Les steamers de la ligne de la malle de Halifax, pour Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, comme suit :

De Halifax :

PRUSSIAN	Mardi, 22 juin.
NOVA SCOTIAN	" 26 "
HIBERNIAN	" 30 "
CASPIAN	" 3 août
NOVA SCOTIAN	" 17 "

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean

Cabine	\$20
Intermédiaire	15
Entrepont	6

LES STEAMERS DE LA

LIGNE DE GLASGOW

Partiront de QUÉBEC comme suit :

GREGIAN	le ou vers le mai.
WALDENIAN	" 28 "
BURNES AVREAN	" 2 juin.
MANITOBIAN	" 9 "
PHOENICIAN	" 16 "
GREGIAN	" 23 "

et ainsi de suite à des intervalles réguliers.

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien expérimenté.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Des billets de connaissance sont accordés à Liverpool et aux ports du Continent et à tous les points du Canada et des États de l'Ouest.

Un vapeur avec les mallets et les passagers pour les Steamers de la Malle de Liverpool laissera le quai à Québec, chaque SAMEDI MATIN, à NEUF HEURES précises.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLAN, R. & CIE, Agent.

Québec, 15 juillet 1880.

Traverse du Grand-Tronc.

Et après le 15 courant, le steamer de la

Traverse laissera

QUÉBEC.

6.45 Express pour

Halifax.

9.15 Train mixte pour

Richmond.

10.45 Malle pour la

Rivière du Loup.

P. M.

6.30 Train du marché

pour la Rivière du

Loup.

8.00 Malle pour

l'Ouest.

12.30 Malle Anglaise

pour Rimouski les sa-

medis seulement.

Voyages intermédiaires pour le fret.

Québec, 19 juin 1880.

669

ATELIER

d'Ebenisterie !

M. PIMODAN LANGLOIS, ébéniste, invite

ses amis et le public à rendre une visite

à son dépôt de meubles, No 292, rue St. Jean,

en dehors.

M. LANGLOIS promet à ceux qui voudront

l'honneur de leur patronage, satisfaction quant

au fini et la qualité des ouvrages qui lui seront

confiés.

Chacun pourra se convaincre des avantages

réels qui leur seront offerts et des PRIX TRÈS

MODÉRÉS.

PIMODAN LANGLOIS,

ÉBÉNISTE,

No. 292, RUE SAINT-JEAN, EN DEHORS.

Québec, 19 mai 1880.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

1880 1880

LIGNE DES VAPEURS

ALLANT

AU SAGUENAY,

TADOUSSAC,

CACOUNA,

RIVIÈRE DU LOUP, et

MURRAY BAY.

COMMENCER le 25 JUIN, les vapeurs de

première classe bien connus

Saguenay, Capt. Lecours.

St. Lawrence, Alex. Barras.

Partiront du quai Saint André comme suit :

Les MARDIS et VENDREDIS, à 7.30 A. M.,

le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha!

Ha! et arrivera à la Baie Saint Paul, les

Eboulements, Murray Bay, Rivière du Loup,

Tadoussac et l'Anse Saint-Jean.

Les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7.30 A. M.,

le St. Lawrence, pour la Baie des Ha! Ha!

arrivant à la Baie Saint Paul, les Eboulements

Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la

Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario,

le chemin de fer de Q. M. O. et O. et le

chemin de fer du Grand Tronc ; et à la Rivière

du Loup avec le chemin de fer Intercolonial

pour et des Provinces Maritimes et des États

de l'Atlantique.

Laisant la Rivière du Loup : Pour le Sague-

nay, à 5.00 P. M., le même jour ; et pour Québec,

les mercredis, jeudis et samedis, à 5.0 P. M., et

et les dimanches à 7.00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des